

DELIBERATION

COMMUNE DE MARCILLY LE CHATEL,

SEANCE DU 23 avril 2026 :

Présents : GOUBY Thierry, DUBREUIL Quentin, GEORGES Déborah, GUICHERD Jennifer, HENRI Delphine, JOUIN Nicolas, MACHABERT Rémi, MARTINS Angélique, MEYER Cindy PERRET Pierre, PORTAILLER Christian, ROCHIGNEUX Didier, ROYER Lysiane, TOURNEBIZE Marie-Thérèse, VAUCHE Joël.

Absents : Néant

Secrétaire de séance : MACHABERT Rémi

Objet : Vote des taux des impôts locaux 2026

Monsieur le Maire rappelle que les taux des différentes taxes (taxe du foncier bâti, taxe du foncier non bâti et taxe habitation) doivent être votés et présente différents éléments afin d'étudier les taux d'imposition 2026.

Après étude de plusieurs simulations et divers débats, Monsieur Le Maire propose de ne pas augmenter les taux et de les laisser identiques à ceux de l'année dernière, les bases ayant augmenté.

Après avoir ouï l'exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de voter les taux de référence suivants :

TFPB :	25.40 %
TFNB :	39.49 %
TH :	5.69 %

**Ont signé au registre tous les membres présents.
Copie certifiée conforme**

Fait à MARCILLY LE CHATEL,
le 23 avril 2026
Le Maire
Thierry GOUBY



Le secrétaire de séance,
Rémi MACHABERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201345-20260423-2026-014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2026
Publication : 29/04/2026